

## LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR 31 JANVIER & 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022

**PARIS, LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022** – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) s’est réuni ce lundi 31 Janvier et ce mardi 1<sup>er</sup> Février 2022 et a acté les décisions suivantes.

### **Compétitions**

- **Phases finales de TOP 14 et de PRO D2 2021/2022**

#### **TOP 14**

Prenant acte de l'impossibilité de décaler les travaux d'aménagement impactant les lignes de RER qui desservent le Stade de France le weekend du 25/26 juin 2022, le Comité Directeur de la LNR a fixé la date de la finale au vendredi 24 juin 2022 à 20h45, afin de permettre d'accueillir le public en jauge pleine dans des conditions de sécurité optimales.

La programmation de la phase finale du TOP 14 est le suivant :

Barrages : samedi 11 juin à 21h05 (CANAL+) et dimanche 12 juin à 21h05 (CANAL+)

Access match : dimanche 12 juin à 17h45 (CANAL+)

Demi-finales : vendredi 17 juin à 21h05 (CANAL+) et samedi 18 juin à 21h05 (CANAL+)

Finale : vendredi 24 juin à 20h45 (CANAL+ et FRANCE 2)

#### **PRO D2**

La programmation de la phase finale de PRO D2 est le suivant :

Barrages : jeudi 19 mai à 20h45 et vendredi 20 mai à 20h45

Demi-finales : dimanche 29 mai à 15h (CANAL+ SPORT) et dimanche 29 mai à 17h45 (CANAL+)

Finale : dimanche 5 juin à 17h45

## ○ **Protocole Covid19 2021/2022**

Sur proposition de la commission d'expertise médicale de la LNR, le Comité Directeur de la LNR a validé l'actualisation du protocole Covid-19. Ainsi :

- le pass vaccinal est désormais exigé en jour de match, conformément aux dispositions législatives,
- les tests des cas symptomatiques remplacent les tests systématiques de tout l'effectif à compter du 7 février 2022,

Le protocole de tenue des matches appliqué en début de saison 2021/2022 jusqu'au 29 décembre sera de nouveau appliqué à compter du 7 février. Ainsi, à compter de cette date, les matches seront maintenus dès lors qu'une équipe peut aligner 19 joueurs dont 5 joueurs de première ligne, conformément aux dispositions réglementaires habituelles.

Cette décision s'inscrit dans le contexte de la levée progressive des restrictions sanitaires par le Gouvernement à compter du 2 février 2022, du taux de vaccination à 3 doses très élevé au sein des effectifs professionnels de TOP 14 et de PRO D2 (plus de 93%) et la large diffusion du variant Omicron dans les clubs au cours des dernières semaines.

## ○ **Lancement de la saison 2022/2023**

Le Comité Directeur a fixé les dates de lancement de la saison 2022/2023 :

la 1ère journée du TOP 14 aura lieu le weekend du 3 septembre

la PRO D2 débutera quant à elle le weekend du 27 août.

les étapes de classement de l'In Extenso Supersevens auront lieu les weekends des 13, 20 et 27 août

Le calendrier des dates de l'ensemble de la saison sera arrêté lors la prochaine réunion du Comité Directeur prévue en mars prochain.

## ○ **Calendrier général saison 2023/2024**

Le Comité Directeur de la LNR a adopté les principes directeurs des calendriers de la saison 2023/2024. La Coupe du monde de rugby se déroulant en France en septembre et octobre 2023, le Comité Directeur a voté un aménagement afin de concilier les différents impératifs de calendrier.

Ainsi :

- trois journées de championnat de TOP 14 et de PRO D2 auront lieu avant la Coupe du monde (les weekends des 19, 26 août et 2 septembre) pour assurer des plages de repos pendant la deuxième partie de la saison,

- aucun match de TOP 14 ne se déroulera pendant la Coupe du monde (reprise le dimanche 29 octobre 2023, lendemain de la finale de la Coupe du Monde),
- 3 journées de PRO D2 seront positionnées pendant la Coupe du monde afin de conserver le rythme du championnat. Ces 3 journées seront programmées dans des conditions permettant d'éviter toute concurrence avec les matches de la Coupe du Monde.
- l'IN EXTENSO SUPERSEVENS se déroulera pendant la Coupe du monde pour permettre au rugby à 7 de se développer au coeur d'un événement planétaire.

### ○ Consultations phases finales

## TOP 14

La Ligue Nationale de Rugby a lancé ce mardi 1<sup>er</sup> février le processus visant à sélectionner les villes hôtes des demi-finales du TOP 14 pour les saisons 2022/2023 et 2024-2025.

Cette consultation inclut également la finale de la saison 2023-2024. En effet, en raison de la tenue des Jeux Olympiques 2024 à Paris et des conditions d'utilisation du Stade de France par l'évènement, qui ne permettent pas le déroulement au Stade de France de la Finale du TOP 14 2024, le Comité directeur a décidé de lancer une consultation pour désigner le Stade où se déroulera la Finale lors de cette saison 2023/2024.

Le dossier a été adressé à toutes les collectivités et stades identifiés par la Ligue Nationale de Rugby comme susceptibles d'accueillir ces événements.

La date limite de réception des dossiers de candidature ([contact@lnr.fr](mailto:contact@lnr.fr)) est fixée au 21 mars 2022 à 12h00.

La désignation des villes hôtes se fera lors du Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby qui aura lieu le vendredi 25 avril 2022.

## PRO D2

La Ligue Nationale de Rugby a lancé ce mardi 1<sup>er</sup> février le processus visant à sélectionner le territoire hôte de la finale de PRO D2 pour la saison 2021-2022.

Le dossier a été adressé à tous les clubs de TOP 14 et peut être retiré par toute collectivité ou gestionnaire de stade sur demande auprès de la LNR.

Les entités ayant reçu la consultation et souhaitant candidater pour l'accueil de la finale devront remettre à la LNR leur dossier de candidature ([contact@lnr.fr](mailto:contact@lnr.fr)) au plus tard le lundi 14 mars 2021 à

12h00.

La LNR examinera uniquement les dossiers de candidature complets reçus dans ce délai.

La désignation de la ville hôte se fera lors du Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby qui aura lieu le 21 mars 2022.

## Règlements généraux LNR

### ○ Mutations 2022

Le Comité Directeur de la LNR a adopté les dates de mutations pour l'intersaison 2022 et la saison 2022/2023.

La période de mutation s'étalera du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2022 pour les clubs de TOP 14 et de PRO D2, à l'exception des clubs promus en TOP 14, promus en PRO D2, relégués en PRO D2 ou participant au match d'accession, qui bénéficieront d'une période ouverte jusqu'au 10 juillet 2022.

Les joueurs supplémentaires pourront être recrutés du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 janvier 2023. Les joueurs qui évoluent dans le secteur professionnel et que seraient sans club au 30 juin 2022 bénéficieront d'une période de mutations complémentaire du 15 juillet 2022 au 30 septembre 2022 (ils pourront signer dans un club pendant cette période sans être considérés comme joueur supplémentaire).

Les mutations temporaires (prêts de joueurs) se dérouleront du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 9 avril 2023.

### ○ JIFF (Joueurs Issus des Filières de Formation)

Le Comité Directeur de la LNR rappelle que le dispositif JIFF porte ses fruits puisqu'il permet chaque saison l'émergence de nouveaux talents dans nos championnats et au sein de l'équipe de France.

Pour la saison 2022/2023, les clubs de TOP 14 et de PRO D2 devront atteindre une moyenne de 17 JIFF par feuille de match (au lieu de 16 en 2021/2022) pour accéder aux incitations financières du Fonds JIFF (doté de 8 millions d'euros)

Par ailleurs, les sanctions sportives au démarrage de la saison 2023/2024 sont renforcées pour les clubs ayant une moyenne en dessous de 16 JIFF par feuille de match durant la saison 2022/2023 (6 points en moins entre 15 et 16 JIFF, 8 points en moins entre 14 et 15 JIFF, 10 points en moins entre 13 et 14 JIFF, 12 points en moins entre 12 et 13 JIFF).

## ○ RIF (Réforme des Indemnités de Formation)

Malgré un contexte économique fragile pour les clubs, le Comité Directeur de la LNR a voté la montée en puissance du dispositif de réforme des indemnités de formation (RIF), mécanisme financier de valorisation des clubs formateurs.

Le dispositif de compensation des clubs professionnels vers les clubs amateurs est maintenu à hauteur de 100% des indemnités prévues. Entre les clubs professionnels, le dispositif passe de 25 à 50% des indemnités prévues à compter de la saison 2022/2023.

## Centres de formation

A la suite de l'évaluation de l'activité de la saison 2020/2021 des 28 centres de formation concernés, réalisée par la Commission Formation FFR/LNR, voici le classement établi pour le TOP 14 et la PRO D2.

Le Comité Directeur de la LNR tient à souligner l'excellence des centres de formation français qui forment les talents de demain qui brilleront dans nos championnats et avec l'équipe de France.

### TOP 14

**EVALUATION DES CENTRES DE FORMATION**  
(SAISON 2020/2021)

**TOP 14**

- 1 STADE TOULOUSAIN RUGBY
- 2 UNION BORDEAUX BÈGLES
- 3 SU AGEN LOT-ET-GARONNE
- 4 LOU RUGBY
- 5 AVIRON BAYONNAIS RUGBY
- 6 ASM CLERMONT AUVERGNE
- 6 STADE ROCHELAIS
- 8 RACING 92
- 9 MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY
- 10 SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES
- 11 STADE FRANÇAIS PARIS
- 12 CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN
- 13 RC TOULONNAIS
- 14 CASTRES OLYMPIQUE

### PRO D2

**EVALUATION DES CENTRES DE FORMATION**  
(SAISON 2020/2021)

**PRO D2**

- 1 USA PERPIGNAN
- 2 STADE MONTOIS RUGBY
- 3 STADE AURILLOCOIS CANTAL AUVERGNE
- 4 FC GRENOBLE
- 4 USON NEVERS RUGBY
- 6 OYONNAX RUGBY
- 6 BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE
- 8 AS BÉZIERS HÉRAULT RUGBY
- 9 COLOMIERS RUGBY
- 10 US MONTALBANAISE
- 11 US CARCASSONNE
- 11 RC VANNES
- 13 PROVENCE RUGBY
- 14 ROUEN NORMANDIE RUGBY

\* LES DEUX CLUBS PROMUS (RACING CLUB NARBONNE MÉDITERRANÉE ET L'UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS DE L'AIN) ET LES DEUX CLUBS RELÉGUÉS (SA XV CHARENTE ET VALENCE ROMAN DRÔME RUGBY) À L'ISSUE DE LA SAISON 2020/2021 NE SONT PAS ÉVALUÉS

## CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90